

« L'HIVER, C'EST LA SAISON DU RECUEILLEMENT DE LA TERRE, SON TEMPS DE MÉDITATION, DE PRÉPARATION. »

– LIONEL BOISSEAU
ÉCRIVAIN CANADIEN

DÉCEMBRE 2011 | VOLUME XVII, NUMÉRO 4



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DU CÔTÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Contrairement à 2010, l'année 2011 ne nous aura pas offert le traditionnel « rallye de Noël ». En 2010, tous les gains de 2010 avaient été enregistrés dans les six (6) derniers mois de l'année. En 2011, c'est précisément entre les mois de juillet et de décembre que nous avons été témoins, à l'échelle mondiale, d'une suite d'événements d'ordre politique et macro-économique qui a entraîné les Bourses sur des pentes descendantes. Les marchés ont bien tenté de repartir à la hausse, notamment en octobre alors qu'un plan d'aide a été élaboré pour apaiser les tensions qui pesaient sur le système bancaire européen en raison du défaut de la Grèce. L'humeur des investisseurs a vite tourné lorsque l'Italie s'est démarquée par la suite avec une situation budgétaire des plus précaires.

Tous ces revirements mettent en lumière le fait que la Bourse canadienne (S&P/TSX) n'a pas été épargnée avec un rendement de -11,1 %, comparativement à -13,4 % pour les Bourses de l'Europe/Asie (EAE0). De son côté, la Bourse américaine (S&P 500) s'est tirée d'affaire avec un modeste gain de 1,7 %. Avec des taux d'intérêt qui frôlent toujours le 0 % et des évaluations boursières somme toute attrayantes, la volatilité sera certainement au rendez-vous en 2012, alors que les investisseurs tenteront de nouveau de se positionner au moindre revirement de situation en Europe. Sans compter les élections présidentielles américaines qui accapareront aussi une bonne partie de l'actualité en 2012.

VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Dans un marché hautement volatil, votre profil d'investisseur revêt une très grande importance. Votre conseiller ou votre conseillère doit impérativement le connaître afin de pouvoir vous guider adéquatement, en particulier quant à la répartition de vos éléments d'actif. Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance de l'article sur le rééquilibrage systématique qui est publié dans cette édition.

Au cours de la dernière année, nous avons recueilli, par le biais d'un questionnaire, des données destinées à établir le profil d'investisseur de nos participants. Cette étape est primordiale pour élaborer une stratégie de portefeuille sur mesure, c'est-à-dire qui tient compte de votre situation personnelle, de vos objectifs et de votre tolérance à la volatilité des placements. Malheureusement, certains de nos clients n'ont toujours pas retourné leur questionnaire dûment complété, tandis que d'autres n'ont pas eu le temps ou l'occasion de le faire directement avec leur conseiller. Nous invitons les personnes concernées à remplir ce formulaire dès que possible. Que ce soit lors d'une contribution au REER ou au CELI, ou encore lors d'une communication avec un conseiller des Fonds FMOQ, ce formulaire s'avère un exercice fort utile. Il en va de même pour les participants qui nous ont fait parvenir le leur, mais dont la situation personnelle a changé : une révision de leur profil d'investisseur serait de mise.

DANS CE NUMÉRO...

Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'investissement pour accroître le rendement de son portefeuille	5
Faire d'une pierre deux coups en début d'année, c'est possible... et payant !	6
Programme de conférences 2012	8
Incorporation, oui ou non ?	9
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes ; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

CAMPAGNE REER – CELI 2012

Chez nous, *début d'année* rime avec *campagne REER*. Nous vous invitons à faire d'une pierre deux coups en prenant connaissance de l'article consacré à cet important sujet dans la présente édition, car vous y trouverez tous les renseignements pertinents et utiles pour tirer pleinement profit de cet outil de report d'impôt des plus intéressants.

Depuis bientôt quelques années, *début d'année* rime aussi avec *CELI*. Chaque premier janvier, le compte d'épargne libre d'impôt voit augmenter de 5 000 \$ le montant maximal qu'une personne peut y investir afin d'y réaliser des revenus libres d'impôt. Ainsi, à l'aube de sa 4^e année d'existence, ce produit permettra d'ajouter un montant supplémentaire de 5 000 \$, pour des contributions totales de 20 000 \$.

Divers articles de journaux ont rapporté récemment des cas de contribuables qui se sont vu cotiser pour des contributions excédentaires, alors qu'ils se croyaient dans leurs droits. Il est important de rappeler que ce genre d'imbroglie résulte du fait qu'à la suite d'un retrait dans un CELI, on ne récupère le droit de déposer de nouveau le montant retiré **qu'au début de l'année suivant le retrait et non pas immédiatement**. En conséquence, la personne qui y redépose dans la même année un montant qu'elle a retiré se trouve techniquement à effectuer une contribution excédentaire pour cette année-là. Cette situation ne cause évidemment pas de problème si la personne détenait des droits de cotisation au CELI non utilisés, et ce, pour un montant au moins égal à celui du retour de capital au CELI.

Utilisé correctement, le CELI demeure un outil des plus intéressants pour réduire sa facture fiscale. N'hésitez pas à l'utiliser au maximum.

BIEN DISTINGUER LES HONORAIRES DE GESTION DES FRAIS DE RATIO DE GESTION

Il nous semble opportun et important d'attirer de nouveau votre attention sur la différence entre les honoraires de gestion du gérant et le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds commun de placement.

Les honoraires de gestion sont des frais que le gérant du fonds perçoit à même le fonds pour rémunérer son travail. Dans la majorité des fonds communs de placement, plusieurs frais d'exploitation du fonds (par exemple, les frais du vérificateur, les frais de production des rapports annuels, les frais de renouvellement du prospectus, etc.) s'ajoutent à ces honoraires.

Dans le cas des Fonds FMOQ, seuls les honoraires de gestion et les taxes applicables sont chargés; il n'y a aucuns autres frais perçus. De cette façon, le ratio des frais de gestion (RFG) correspond exactement aux honoraires de gestion chargés par la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. auxquels s'ajoute la taxe sur les produits et services (TPS). Toutes les dépenses des Fonds sont payées par la Société à même ses honoraires. En conséquence, les RFG des Fonds FMOQ sont de 0,42 % (0,40 % plus la TPS) pour le Fonds monétaire FMOQ et de 1,00 % (0,95 % plus la TPS) pour les autres Fonds.

Ces RFG sont parmi les plus bas de l'industrie, comme l'illustrent les RFG moyens de chaque catégorie de fonds, tels que publiés par Morningstar le 30 novembre 2011 :

Fonds monétaire canadien :	0,71 %
Fonds équilibrés :	2,21 %
Fonds obligations canadiennes :	1,42 %
Fonds actions canadiennes :	2,13 %
Fonds actions internationales :	2,54 %
Toutes catégories confondues :	2,25 %

Lors de sa réunion du 15 décembre dernier, le conseil d'administration de la Société a décidé de maintenir en 2012 les frais de gestion des Fonds FMOQ à leur niveau actuel. Cette décision doit être confirmée à chaque début d'année et la volonté du conseil à cet égard est de maintenir ces frais à ce niveau, tant et aussi longtemps que cela sera possible. Cet objectif étant intimement lié à la croissance régulière des Fonds FMOQ, les participants ont dès lors tout avantage à recommander les produits et services de la Société à leurs collègues et à leurs proches.

En terminant, il n'est pas inutile de rappeler que toute somme économisée quant aux frais de gestion constitue un rendement additionnel sûr, certain et sans volatilité.

SERVICE-CONSEIL : SANS AUCUNS FRAIS NI ENGAGEMENT

Nos conseillers peuvent analyser votre portefeuille de placements et formuler des recommandations objectives, et ce, sans aucuns frais ni engagement de votre part. N'étant pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et prodiguent des conseils objectifs et judicieux. Par la suite, si et seulement si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations, ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos éléments d'actif en un seul et même endroit, nous nous employons à vos attentes et à vos besoins, avec empressement, attention et professionnalisme. Les membres de l'équipe sont disponibles pour vous rencontrer là où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

TAUX DE DISTRIBUTION DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ POUR 2012

Pour l'année 2012, le taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ sera le même qu'en 2011, soit 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année) ou l'équivalent de 3,97 % en fonction de la valeur de la part au 31 décembre 2011.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE : UN AN DÉJÀ!

Il y a un an maintenant, la Société de services financiers des Fonds FMOQ inc. lançait un nouveau service de gestion privée de portefeuille dispensé par sa filiale, la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. Nous sommes heureux d'annoncer qu'au cours de sa première année, ce nouveau service s'est vu confier des éléments d'actifs supérieurs à nos prévisions.

La gestion privée concerne plus particulièrement les investisseurs ayant accumulé des éléments d'actif de plus de 750 000 \$ et qui souhaitent confier la gestion de leur capital à des gestionnaires professionnels. Principalement axé sur la

protection du capital, ce nouveau service leur propose des produits d'investissement exclusifs qui, à l'instar de tous les produits offerts par nos sociétés, présentent un rapport qualité – prix des plus avantageux. Si vous souhaitez obtenir des renseignements additionnels ou discuter de ce service très apprécié, vous pouvez communiquer avec M. Robert Auger ou M. Martin Vallée au 514 868-2081, ou prendre contact avec votre conseiller. Vous pouvez également envoyer un courriel à info-gestionprivee@fondsfmoq.com.

ATELIERS – RETRAITE : ON CONTINUE EN 2012!

Le vif succès remporté par les ateliers du programme de préparation à la retraite, initié par le Collège des médecins, nous incite à poursuivre notre engagement à cet égard. En effet, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. est le diffuseur des modules « Planifier sa retraite – Les aspects financiers » et « Planifier sa retraite – Les assurances et les aspects juridiques ».

D'une durée de trois (3) heures chacun, ces deux (2) ateliers couvrent divers aspects des sujets traités. Ils s'adressent à tous les médecins omnipraticiens, clients ou non des Fonds FMOQ. D'ailleurs, aucune présentation de produits ni sollicitation ne sont effectuées dans le cadre de ces ateliers qui donnent chacun droit à trois (3) heures de crédit de formation de catégorie 1.

Même si ces sessions portent le titre de « Planifier sa retraite », elles concernent les personnes de tous âges, car chacun y trouve des renseignements pertinents et utiles ainsi que des conseils judicieux sur l'organisation de sa situation financière en vue d'une retraite sereine, aussi loin soit-elle.

Nous nous faisons un plaisir de donner l'une ou l'autre de ces formations à l'endroit choisi par les groupes de 15 personnes et plus. Plusieurs associations ont d'ailleurs profité de leur assemblée annuelle pour organiser l'un ou l'autre de ces ateliers. En 2012, le Collège des médecins et notre société comptent tenir des sessions de groupe ouvertes à tous les professionnels qui n'y ont pas accès

par le biais de leur association, qui ne peuvent pas regrouper le nombre de personnes requises, ou qui souhaitent simplement les suivre dans un cadre autre que celui de leur lieu de pratique.

À cet effet, nous tiendrons une journée d'ateliers-retraite à Québec le mercredi 8 février 2012 de 8 h 30 à 16 h 30, période durant laquelle les deux ateliers précités seront présentés. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Martine Payette, Directrice, affaires corporatives, marketing et communications, en composant le 514 868-2082, poste 224, ou sans frais le 1 888 542-8597, poste 224.

DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

Un carton-réponse est joint à ce numéro afin de connaître votre intérêt à recevoir les divers documents d'information statutaires relatifs aux Fonds FMOQ. Comme ils contiennent nombre de renseignements intéressants et pertinents, n'hésitez pas à les demander et à les consulter.

SOIRÉES-CONFÉRENCES 2012

Nos soirées-conférences sur divers sujets de nature économique et financière reprendront de plus belle le 18 janvier prochain à Montréal et le lendemain (19 janvier) à Québec. Nous aurons de nouveau le plaisir d'accueillir M. Jean-Philippe Décarie, célèbre chroniqueur financier qui s'est joint à l'équipe de *La Presse* et qui abordera les perspectives économiques. En espérant que vous assisterez à cette soirée, nous vous invitons à prendre connaissance du programme complet de la saison 2012 dans la présente édition.

RAPPEL IMPORTANT SUR LES ENREGISTREMENTS DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément aux règles de l'Autorité des marchés financiers (AMF), lorsque nous acceptons de prendre vos transactions par voie téléphonique ou électronique, nous faisons le nécessaire en :

- 1) nous assurant que vous avez consenti à une telle procédure par le biais d'une entente préalable; pour ce faire, nous vous demandons de compléter et de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada (IFIC); plusieurs de nos clients l'ont déjà fait et nous invitons ceux et celles qui auraient négligé de le faire à procéder en le téléchargeant dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com) ou encore en le demandant à leur conseiller ou à leur conseillère;
- 2) instaurant des procédés d'enregistrement et de conservation, sur support électronique ou manuel, des instructions verbales ou écrites que vous nous donnez aux fins de l'exécution des opérations.

Afin d'être en mesure de conserver les instructions verbales de nos clients, nous avons implanté un système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers et de nos conseillères. En plus, de répondre aux exigences réglementaires, ce système nous permet, au besoin, de vérifier l'exactitude d'une transaction, de nous assurer en tout temps du respect de la conformité et de la justesse des recommandations qui vous sont formulées, et d'améliorer la qualité de notre service à la clientèle.

UN ACCUEIL TOUJOURS AUSSI CHALEUREUX

L'équipe des Fonds FMOQ est touchée de l'accueil chaleureux que lui ont réservé, dans le cadre de la tournée 2011, les participants aux assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ. Nous tenons à remercier chaleureusement les associations et leurs comités exécutifs de cette opportunité de pouvoir leur faire une brève présentation et d'échanger avec eux. Nous apprécions grandement cette expérience que nous escomptons répéter encore une fois l'an prochain.

Suite à la page 4

SALON VISION 2011

L'entente de partenariat avec l'Association des Optométristes du Québec nous accorde le privilège de participer au rendez-vous annuel de la profession, un événement auquel nous avons assisté de nouveau avec grand plaisir, les 21 et 22 octobre dernier, à Montréal. Le *Salon Vision 2011* nous a permis, une fois de plus, de rencontrer la communauté des professionnel(le)s en soins visuels qui nous a reçus cordialement et que nous remercions chaleureusement. À l'an prochain !

L'ÉQUIPE S'AGRANDIT

En cette fin d'année, nous tenons à saluer les nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des 12 derniers mois. Par ordre d'arrivée, nous soulignons l'embauche de :

- M^{me} Valérie Mandeville, secrétaire-réceptionniste (bureau de Montréal);
- M. Alain Cholette, courtier en épargne collective et conseiller (bureau de Québec);
- M. Martin Ménard, courtier en épargne collective et conseiller (bureau de Montréal);
- M^{me} Magda Tavares, courtière en épargne collective et conseillère (bureau de Montréal);
- M^{me} Olena Gerasymenko, conseillère marketing et communications (bureau de Montréal);
- M. Christian Harvey, courtier en épargne collective et conseiller (bureau de Montréal).

Nous sommes heureux et fiers de compter sur ces femmes et ces hommes compétents et talentueux qui, à l'instar de tous les autres membres de l'équipe des Fonds FMOQ, sont déterminés à vous offrir des services de la plus haute qualité.

BONNE ANNÉE 2012

À l'intention des lecteurs et des lectrices du bulletin, de même que des membres de leurs familles, l'équipe des Fonds FMOQ adresse ses plus chaleureux vœux de **santé**, de **paix**, de **bonheur** et de **prospérité**.

FONDS FMOQ GESTION PRIVÉE

LE SERVICE DE
GESTION PRIVÉE
FONDS FMOQ
EST MAINTENANT
DISPONIBLE.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS!**

Téléphone : 514 394-7196
Sans frais : 1 855 327-6166

www.gestionprivee.fondsfmoq.com

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ÊTRE UN PROFESSIONNEL DE L'INVESTISSEMENT POUR ACCROÎTRE LE RENDEMENT DE SON PORTEFEUILLE

Compte tenu de l'incertitude mise en évidence par la macroéconomie à l'échelle mondiale, de même que de la complexité d'évaluer la juste valeur marchande d'une entreprise, la lecture de conseils déjà connus ne vous métamorphosera pas en Warren Buffet. Par contre, en prenant de nouveau connaissance de quelques suggestions éprouvées, il est possible de constater que le **rééquilibrage systématique** demeure une stratégie d'investissement à la portée de tous et, surtout, que sa simplicité n'a d'égale que son efficacité.

EN QUOI LE RÉÉQUILIBRAGE SYSTÉMATIQUE CONSISTE-T-IL ?

Dans un premier temps, il faut impérativement déterminer la répartition stratégique des éléments d'actif correspondant le mieux à son profil d'investisseur, c'est-à-dire qui tient compte de l'horizon de placement et du niveau de tolérance au risque. Une fois cette étape préalable franchie, il est possible de décider de la répartition des actions et des titres à revenu fixe au sein du portefeuille de placement.

Prenons l'exemple d'un investisseur pour qui l'idéal est d'avoir un portefeuille composé de 60 % d'actions et de 40 % de titres à revenu fixe. Puisqu'il est acquis que les fluctuations des marchés vont affecter cette répartition initiale, il pourrait tirer profit de cette volatilité et dégager un rendement excédentaire en rééquilibrant son portefeuille de façon à retrouver sa répartition de départ (60 – 40).

En pratique, cela signifie que l'investisseur devra vendre des titres de la classe d'actifs ayant le mieux performé et réinvestir le produit de la vente pour acheter des titres de celle ayant moins bien performé. Autrement dit, il utilisera ses profits dans la classe d'actifs ayant pris de la valeur et « monnera à la baisse » l'autre classe d'actifs.

De fait, il s'agit de respecter et d'appliquer le principe reconnu selon lequel il faut vendre haut et acheter bas, sans qu'il soit pour autant nécessaire de prévoir l'évolution des marchés.

Fort différent d'un rééquilibrage émotif effectué en fonction de l'humeur de l'investisseur ou de ses perspectives

économiques, ce rééquilibrage systématique peut revêtir deux (2) formes :

1. Le **rééquilibrage périodique** auquel l'investisseur procède à une période prédéterminée, par exemple, une fois l'an et en milieu d'année. Il faut cependant noter que dans des marchés plus volatils et propices à d'importants revirements, certains investisseurs pourraient vouloir privilégier un rééquilibrage plus régulier, chaque trimestre par exemple.
2. Le **rééquilibrage ponctuel** est effectué uniquement lorsque la répartition du portefeuille dévie suffisamment de la répartition initiale, par exemple lorsque le pourcentage des actions se situe à ± 3 % de cette dernière. Bien qu'il soit impossible de fixer précisément le pourcentage requis pour déclencher le processus de rééquilibrage, il faut savoir que, dans un marché relativement stable et directionnel (à la hausse ou à la baisse), il est plus avantageux de laisser courir une position gagnante ; autrement dit, de tolérer une déviation plus importante que dans un marché volatil sans direction claire.

UN RÉÉQUILIBRAGE EST-IL TOUJOURS NÉCESSAIRE ?

L'investisseur qui privilégie principalement des fonds équilibrés n'a pas trop à se soucier du rééquilibrage systématique de son portefeuille.

À titre d'exemple, le Fonds omnibus FMOQ est l'objet de rééquilibrages systématiques en fonction de sa cible de 55 – 45, soit 55 % en actions et 45 % en titres à revenu fixe. Cependant, contrairement au Fonds omnibus FMOQ, le Fonds de placement FMOQ et le Fonds revenu mensuel FMOQ (deux

Fonds équilibrés) ne sont pas l'objet de rééquilibrages systématiques. La gestion de la répartition de leurs éléments d'actifs est toutefois confiée à des gestionnaires de portefeuilles qui les rééquilibrent en fonction de certaines balises et de leurs attentes face aux marchés.

Toutefois, si un investisseur détient des éléments d'actifs autres que des parts du Fonds omnibus FMOQ (par exemple, des parts d'autres Fonds communs de placement FMOQ, des titres d'Épargne Placements Québec, des certificats de placement garanti, des actions, des obligations, etc.), et ce, par le biais ou non de notre société, il doit effectuer un rééquilibrage de l'ensemble de son portefeuille.

UN RÉÉQUILIBRAGE EST-IL TOUJOURS PROFITABLE ?

Pas nécessairement, car l'appréciation (plus value) est conditionnelle à un changement de direction des marchés. Cependant, aucune classe d'actifs ne grimpe indéfiniment.

Il est important de ne jamais perdre de vue que **si un rééquilibrage systématique a certes pour but de dégager un rendement excédentaire, il vise d'abord à assurer l'adéquation de la répartition des éléments d'actifs avec le profil d'investisseur ; en d'autres mots, de contrôler le risque du portefeuille.**

Les conseillers de notre société sont à l'entière disposition des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une assistance professionnelle dans l'établissement de leur profil d'investisseur, de leur répartition cible et dans la gestion de celle-ci.

FAIRE D'UNE PIERRE DEUX COUPS EN DÉBUT D'ANNÉE, C'EST POSSIBLE... ET PAYANT!

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER)

Voici quelques renseignements pertinents et utiles sur un outil d'épargne dont la popularité ne se dément pas. Le REER permet de profiter d'une déduction du revenu imposable en tenant compte des cotisations versées et de tirer avantage de revenus à l'abri de l'impôt tant et aussi longtemps que les sommes investies y demeurent.

ANNÉE D'IMPOSITION 2011

La date limite pour cotiser à un REER pour l'année d'imposition 2011 est le 60^e jour de l'année suivante, soit le mercredi 29 février 2012. Puisqu'il est possible de verser 18 % des revenus admissibles de 2010, jusqu'à un maximum de 22 450 \$, le revenu brut requis en 2010 pour cotiser au maximum est de 124 722 \$, MOINS le facteur d'équivalence (FE) pour les personnes participant à un régime de pension agréé (RPA) ou à un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), PLUS les droits de cotisation inutilisés.

ANNÉE D'IMPOSITION 2012

Il est avantageux de cotiser au REER dès le début de la nouvelle année. Pour 2012, la cotisation maximale permise est fixée à 22 970 \$ (elle sera de 23 820 \$ en 2013). Si vous disposez des liquidités nécessaires pour ce faire, vous bénéficierez plus rapidement de la croissance de votre investissement à l'abri de l'impôt.

DROITS DE COTISATION INUTILISÉS

Si vous n'avez pas versé les cotisations maximales autorisées à votre REER depuis 1991, vous pouvez investir une somme correspondant à vos droits de cotisation inutilisés. Pour connaître le montant auquel vous avez droit, référez-vous à votre dernier avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada (ARC).

PETIT COUSSIN

Peu de gens le savent, mais il est permis de cotiser jusqu'à 2 000 \$ en sus des cotisations mentionnées précédemment, et ce, sans aucune pénalité. Bien que ce montant ne soit pas déductible dans l'année, ce coussin produit des revenus à l'abri de l'impôt tant et aussi longtemps que la somme investie demeure dans le REER. Quant à la cotisation, elle devra être déduite du revenu au cours d'une année ultérieure, au plus tard la dernière pour laquelle des droits de cotisation sont possibles.

COTISATION REER AU CONJOINT

Bien que des modifications aux lois fiscales permettent le fractionnement de revenu entre conjoints à la retraite, il peut s'avérer avantageux de cotiser au REER de votre conjoint(e). Vous devriez envisager sérieusement cette possibilité si vous prévoyez que votre revenu à la retraite sera supérieur au sien. En effet, en versant des cotisations à son REER jusqu'à concurrence du montant maximal auquel vous avez droit, vous bénéficierez d'une déduction identique à celle que vous auriez obtenue en cotisant à votre propre REER, et ce, sans affecter les droits de cotisation de votre conjoint(e). Au moment d'encaisser le REER, seule la personne qui détiendra le régime sera imposée sur le retrait. Si, comme prévu, les revenus de votre conjoint(e) sont alors inférieurs aux vôtres, l'impôt à payer sera moindre.

COTISER TÔT DANS LA VIE

Plus on souscrit tôt dans la vie, plus la période de capitalisation des revenus à l'abri de l'impôt est longue, et plus on accumule d'argent. À contributions maximales égales, l'écart entre la valeur du REER d'une personne qui commence à cotiser dès l'âge de 25 ans et la valeur du REER de celle qui s'y met à 35 ans seulement peut se traduire par des centaines de milliers de dollars.

HONORAIRES DE GESTION

Malheureusement, nombre d'investisseurs ne portent pas attention aux honoraires de gestion de leurs portefeuilles et négligent par le fait même de considérer l'impact de ces honoraires sur les rendements à long terme. Or, pour deux (2) fonds communs de placement similaires générant des rendements comparables, une différence aussi minime que 1 % quant aux honoraires de gestion représentera, après 30 ans, des centaines de milliers de dollars d'écart sur l'actif accumulé dans le portefeuille de l'investisseur qui aura versé annuellement la cotisation REER maximale permise.

Nos conseillers sont en mesure de vous fournir de l'information détaillée et complète sur les honoraires de gestion de l'ensemble des fonds communs de placement disponibles sur le marché. N'hésitez pas à vous renseigner.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet à tout résident canadien de plus de 18 ans d'accumuler des capitaux à l'extérieur de son régime d'épargne-retraite sans jamais devoir payer d'impôts sur les revenus et les gains accumulés par le biais de ces placements.

Le CELI permet de cotiser jusqu'à 5 000 \$ annuellement. Ainsi, si vous n'avez pas encore adhéré à ce régime, il vous sera possible de cotiser jusqu'à 20 000 \$ dès l'ouverture d'un compte en 2012, car le CELI permet de reporter les droits de cotisation inutilisés (par exemple, 5 000 \$ pour 2009, 5 000 \$ pour 2010, 5 000 \$ pour 2011 et 5 000 \$ pour 2012).

Si vous avez adhéré au CELI par l'entremise d'une autre institution financière et que vous souhaitez rapatrier ces sommes auprès de notre société, il suffit de prendre contact avec l'un de nos conseillers.

HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES

Nous sommes toujours à votre service du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

De plus, pendant la période REER, nos heures d'ouverture seront prolongées les jours précédant la date limite de cotisation pour l'année d'imposition 2011 (29 février 2012). Nous serons donc heureux de vous servir :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| • les 23 et 24 février 2012 : | de 8 h à 18 h ; |
| • le 25 février 2012 : | de 10 h à 15 h ; |
| • les 27, 28 et 29 février 2012 : | de 8 h à 18 h. |

Nos conseillers seront également à la disposition des personnes qui souhaiteront les rencontrer en dehors de ces heures, sur rendez-vous.

2012

CALENDRIER 2012

Vous avez sans doute reçu votre calendrier 2012 récemment. Il est maintenant possible d'en obtenir des exemplaires supplémentaires.

Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au numéro **514 868-2081** ou, sans frais, au **1 888 542-8597**. Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.



Bien s'informer pour mieux placer

Dans un univers financier en constante évolution, l'information revêt une importance des plus précieuses. Ainsi, s'informer pour se mettre à niveau devient une nécessité absolue pour gérer judicieusement ses finances en tenant compte des éléments qui les affectent. Il est vrai que l'exercice peut sembler parfois ardu et rebutant, mais il existe heureusement divers moyens de le rendre simple et agréable.

L'un d'eux demeure le programme de conférences que nous avons mis sur pied il y a maintenant 12 ans, afin de vous livrer des renseignements et des conseils clairs et pertinents sur divers sujets d'intérêt.

Vous donner l'occasion d'échanger avec des experts chevronnés et captivants dans une ambiance décontractée, c'est notre façon à nous de contribuer à éclairer vos questionnements et à démystifier des points nébuleux. Autrement dit, de vous permettre de demeurer des investisseurs avertis.

Au plaisir de vous accueillir !

2

0

1

2

De l'information rigoureuse et pertinente, un outil indispensable !

Les perspectives économiques 2012

Monsieur Jean-Philippe Décarie, économiste
Chroniqueur à *La Presse*

Que nous réserve l'année 2012 sur le plan économique ? Après un retour sur l'année 2011, notre conférencier vous présentera les indicateurs économiques et ses prévisions quant aux tendances des marchés financiers. Profitez de cette occasion pour nourrir vos réflexions.

Montréal, 18 janvier 2012 | Québec, 19 janvier 2012

Les défis économiques du Québec

Monsieur Alain Dubuc, économiste
Chroniqueur à *La Presse*

Le Québec, comme le reste du monde, traverse des années difficiles. Mais ce n'est pas le seul problème de nature économique qu'il faudra affronter. Pensons au vieillissement de la population, à l'impasse des finances publiques, à la création de richesse et à la productivité. Après avoir brossé un tableau de la situation économique, notre conférencier passera en revue les grands défis qui attendent le Québec.

Montréal, 28 mars 2012 | Québec, 29 mars 2012

Le décaissement à la retraite

Monsieur Martin Dupras, a.s.a., Pl.Fin., D.Fisc.

La planification du décaissement à la retraite est fréquemment complexe. Que vos priorités soient constituées de considérations fiscales, financières ou successorales, la conversion de vos actifs en revenus prendra une saveur résolument différente. Vous détenez des REER, des CELI, des actifs immobiliers, une assurance-vie universelle, des placements dans votre société par actions, dans quel ordre devriez-vous utiliser ceux-ci ? Est-ce que la situation familiale influencera cet ordre ?

Les changements annoncés en 2011 au Régime de rentes du Québec modifient aussi possiblement la conclusion quant au meilleur moment pour commencer à toucher la prestation de retraite de ce régime.

Cette conférence présentera les principaux éléments à considérer afin de tirer le maximum de votre patrimoine et d'en optimiser le revenu.

Montréal, 22 février 2012 | Québec, 23 février 2012

Le contexte démographique du vieillissement de la population et des individus dans le Québec de demain

Monsieur Jacques Légaré, professeur émérite
Département de démographie – Université de Montréal

La première moitié du XXI^e siècle sera caractérisée par un vieillissement accéléré des populations à travers le monde. Le phénomène sera amplifié dans les pays qui ont connu le baby-boom, ce qui est le cas du Québec. Après avoir examiné les singularités du baby-boom au Québec, on présentera l'évolution prévisible de la morbidité et de la mortalité, ainsi que les répercussions de celles-ci sur les systèmes de santé.

Montréal, 8 mai 2012 | Québec, 10 mai 2012

INFORMATIONS :

Montréal : 514 868-2081
Sans frais : 1 888 542-8597

Québec : 418 657-5777
Sans frais : 1 877 323-5777

INCORPORATION | OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'inaptitude ?

L'INFLUENCE MARQUANTE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

C'est à l'École supérieure de chirurgie universitaire de Montpellier qu'a été produite, au XIV^e siècle, l'une des œuvres les plus marquantes de la littérature technique chirurgicale. Achievée en 1363, la *Grande chirurgie (Inventarium sive chirurgia magna ou Chirurgia magna)* de Guy de Chauliac (Guido de Cauliaco) était une adaptation d'un ouvrage publié 23 ans auparavant (*Inventorium sive Collectorium artis chirurgicalis medicinae*).

Connu dans tout le monde latin comme le *Guido* ou *Guidon* (en référence au prénom de l'auteur), l'ouvrage s'inspirait du modèle bolonais de la division de la médecine en *theorica* et *practica*. Conformément à l'enseignement de l'université de médecine de Bologne, cet important traité de chirurgie et de pratiques médicales faisait de l'étude de l'anatomie le fondement théorique de l'acte chirurgical. Traduit dans toutes les langues, il est considéré non seulement comme l'un des ouvrages de référence les plus importants de la médecine pratique médiévale, mais également comme l'ouvrage classique par excellence du mouvement de vulgarisation du savoir chirurgical de l'époque.

Valet de ferme devenu chanoine au cloître de Saint-Just, Chauliac a été en quelque sorte le médecin des Papes, car quatre d'entre eux, en l'occurrence Benoît XII, Clément VI, Innocent VI et Urbain V, ont été ses patients. Arrivé au Palais des Papes pour aider à soigner les malades atteints de la peste lors de la grande épidémie de 1348, il a contracté la maladie, mais poussé le zèle jusqu'à tester des méthodes chirurgicales (incision de bubons) sur sa propre personne. À la suite de la décision de Clément VI d'autoriser l'autopsie publique des pestiférés afin de tenter de mettre fin au fléau, Chauliac est devenu l'un des précurseurs de la dissection (humaine) dans un but médical.

Celui qui a également trépané Clément VI afin de soigner ses céphalées est considéré comme le plus grand chirurgien du Moyen Âge, voire « le père de la chirurgie médicale ».

Sources : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTES AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS
angersp@vmbi.ca



1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Il aura fallu une grande dose de confiance aux investisseurs pour passer au travers du quatrième trimestre. Au 30 septembre dernier, alors que les marchés atteignaient de nouveaux creux, nous insistions sur la nécessité d'une plus grande cohésion dans l'implantation de politiques monétaires supranationales. Bien que nous ayons pu observer quelques efforts concertés, les gains sont demeurés bien timides. Les joutes politiques au sein des parlements, ainsi qu'entre banques centrales et gouvernements, autant en Europe qu'aux États-Unis, amputent lourdement la confiance des entreprises et investisseurs. À ce stade, force est de constater que cette trame de fond sera transportée en 2012.

Nous remarquons également que plusieurs pays européens ont entamé la phase récessionniste de leur cycle. La faiblesse structurelle de certains gouvernements, combinée à une conjoncture mondiale en décélération, continue de miner la confiance des consommateurs de même que le système bancaire européen. Des réformes fiscales et constitutionnelles majeures devront être mises en place en 2012, ce qui, à l'aube d'élections générales en France et en Allemagne, apportera son lot d'incertitudes. Cet environnement devrait impacter négativement la valeur de l'euro. De ce côté-ci de l'Atlantique, les plus récentes données économiques américaines ont démontré des améliorations marginales au niveau de l'emploi, du secteur immobilier et des intentions d'achat des entreprises. Bien que la vigueur économique se situe sous les normales historiques, il appert que la tendance soit à l'amélioration. Dans la mesure où l'appareil politique continue de fonctionner sainement, nous sommes d'avis que les probabilités de récession sont faibles aux États-Unis. Pour ce qui est du Canada, le terme de l'échange est resté largement positif au quatrième trimestre dû à la force des ressources naturelles. Les statistiques d'emploi, du secteur immobilier et de l'activité commerciale sont ainsi demeurées parmi les meilleures des pays développés.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Le scepticisme à l'égard de la Fed est actuellement à un sommet, et nombre d'investisseurs doutent de l'effet d'une potentielle intervention sur le marché de la dette immobilière. En Europe, les cordons de la bourse de la Banque centrale européenne (BCE) demeurent influencés

par les parlementaires allemands. Ceux-ci refusent encore catégoriquement de légitimer une intervention monétaire massive qui permettrait le refinancement de titres de dettes souveraines, qui mettent actuellement plusieurs États à risque. Le bras de fer est tantôt politique, tantôt économique, mais assurément profondément ancré dans les multiples différences culturelles qui caractérisent la communauté européenne. Comme il en a été le cas lors de sa création, la transformation de la zone euro et de sa banque centrale sera graduelle et longue. Nous n'entrevoions donc pas une politique monétaire agressive à court terme, sinon que la BCE continuera d'abaisser son taux directeur, d'accepter une monnaie plus faible et davantage d'inflation. Sur ce dernier point, la politique monétaire rejoint la nouvelle position de la Banque populaire de Chine, laquelle a récemment diminué le taux de réserve requis des institutions financières, en foi de quoi, le gouvernement chinois est prêt à accepter encore plus d'inflation afin de stimuler la croissance économique au pays.

MARCHÉS BOURSIERS

Le marché canadien a été l'enfant pauvre du quatrième trimestre avec un faible 2 % de croissance. Les indices américains ont été particulièrement forts au cours de la période, présentant une performance moyenne de +12 %. Même les indices européens ont mieux fait que le S&P/TSX canadien avec un rendement de +5 % pour l'EuroStoxx. Parmi les principaux indices de pays développés, seuls les indices japonais ont affiché des reculs au cours des trois derniers mois. Finalement, il est à noter la chute de près de 8 % de l'indice boursier de Shanghai, indicatif d'une confiance de plus en plus précaire de la part des investisseurs chinois.

Au terme du trimestre, les investisseurs nous semblent fortement avides de dividendes; les titres défensifs ont la cote. Par exemple, l'indice des titres du secteur financier au Canada a réalisé un rendement de +1,3 % en décembre alors que le S&P/TSX reculait de 3 %. Aux États-Unis, on observe le phénomène dans l'écart de performance entre les indices Nasdaq et Dow Jones : -0,25 % et 2,00 % respectivement en décembre. Nous devons reconnaître que les rebalancements de portefeuilles en fin d'année poussent les investisseurs à regagner le marché boursier. Il semble donc que ce soit de façon modérée, c'est-à-dire en acceptant moins de risque, que les investisseurs procèdent, escomptant un « effet de

janvier » faible, sinon absent. En fait, depuis la publication des résultats financiers du troisième trimestre, les évaluations de profits et de ventes ne cessent d'être revus à la baisse, ce qui, certes, mine le moral des investisseurs, mais permet d'épurer le marché d'attentes anormalement élevées. Dans un contexte où l'évaluation des actions est raisonnable, cette nouvelle base permettra aux investisseurs d'entrer dans le marché à contre-courant.

À L'HORIZON

La volatilité d'un environnement « risk-on, risk-off », tel que vécu en 2011, est une composante du marché à laquelle les investisseurs devront s'acclimater. Soyez néanmoins sans crainte, il y aura un « Bye-Bye 2011 », mais sans doute retardé de quelques mois, le temps que les leaders de ce monde arrivent leurs politiques, et que les différents agents économiques digèrent les diverses réformes que le désendettement global commande. Cette incertitude sur les marchés renforce notre conviction qu'une approche flexible est nécessaire en temps de crise. Nous surveillons donc attentivement trois blocs d'intérêt, soit l'Europe, les États-Unis et la Chine, et gardons bon espoir que raison sera entendue par les dirigeants. Dans ce contexte, le scénario le plus probable demeure, selon nous, celui de l'expansion économique. Malgré que la croissance réelle soit plus faible que par les années passées, ce contexte favorise toujours les actions au détriment des obligations. Nos scénarios alternatifs sont :

- une stagnation économique propice aux obligations et négative pour les actions,
- une crise de devise négative aux actions et partiellement néfaste pour les obligations,
- une rechute économique mondiale dévastatrice pour l'ensemble des actifs risqués.

Considérant les multiples changements dans la trame macroéconomique et afin de profiter de la volatilité sur les marchés, nous avons procédé à de nombreuses modifications dans la répartition de l'actif au cours de l'automne. En résumé, nous sommes passés d'une sous-pondération en obligations au 30 septembre vers une position neutre au 31 décembre. De plus, après avoir été surpondérés en actions au cours du mois d'octobre, nous sommes maintenant revenus à un positionnement neutre (surpondération en actions canadiennes et sous-pondération en actions internationales).

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2011

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,91	0,70	0,69	1,35	1,91	2,23	2,94	3,63	10,014
■ Omnibus	-0,78	4,63	8,43	1,84	1,89	4,32	5,74	7,07	20,987
■ Fonds de placement	-4,89	1,53	6,61	0,54	0,62	3,30	5,84	7,69	21,357
■ Revenu mensuel	4,30	8,68	14,05	4,72	5,22	s.o.	s.o.	5,13 (06.10.06)	10,073
■ Obligations canadiennes	8,66	7,24	6,77	6,13	5,41	5,54	s.o.	5,85 (16.03.01)	11,774
■ Actions canadiennes	-10,78	3,27	13,52	-1,73	0,29	5,76	7,58	8,44 (31.05.94)	19,934
■ Actions internationales	-4,64	1,32	3,44	-4,58	-5,54	-1,31	1,90	1,71 (31.05.94)	7,173

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,93 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devrons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2011

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	0,71 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,19 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,21 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,42 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,13 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,54 %	■ Actions internationales	1,00 %

* Source : Morningstar

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	30.12.11	Écarts	30.09.11	Écarts	30.06.11	Écarts	25.03.11	Écarts	31.12.10
S&P/TSX (Toronto)	-11,1 %	11 955,09	2,8 %	11 623,84	-12,6 %	13 300,87	-5,3 %	14 039,39	4,4 %	13 443,22
S&P 500 (New York) **	1,7 %	1 278,96	8,8 %	1 175,38	-7,7 %	1 273,52	-1,3 %	1 289,81	2,6 %	1 257,64
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-13,4 %	1 436,54	0,7 %	1 426,68	-13,4 %	1 647,14	-1,1 %	1 665,90	0,5 %	1 658,30
DEX Univers (obligations canadiennes)	9,7 %	863,00	2,1 %	845,30	5,1 %	804,10	2,0 %	788,20	0,2 %	786,80

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à **leurs proches.**

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Régime offerts

- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵ et billets à capital protégé

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme et des billets à capital protégé garantis sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

Service de Gestion privée⁸

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁸⁾ offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 310
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfoq.com

Courriel
info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ